



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 13/03/2017

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 017: Rencontre IRBMS - AHN (U20) du 03/03/2017

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe A.HAMAM N'BAILS sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (A.HAMAM N'BAILS) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (A.HAMAM N'BAILS) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



Affaire N° 018: Rencontre WEF - ABG (U15) du 11/03/2017

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe W.EL-FEDJOUJ sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOUJ) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (AB.GUELMA) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (W.EL-FEDJOUJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.



Affaire N° 019: Rencontre WEF - ABG (U17) du 11/03/2017

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (AB.GUELMA) sur le score de Trois (03) à Zéro(00). (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes.
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinard (2 500 DA) à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes payable dans un délai de 30 jours.

